Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 8: Le bois! Vous connaissez?

Artikel: Le bois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824654

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Bois

L'attitude de l'homme face à la nature a considérablement évolué ces derniers temps et au bon moment si l'on considère les nombreuses pressions que notre civilisation exerce sur l'environnement. Cette prise de conscience de la société redonne une grande importance à l'écosystème forestier à cause du rôle important qu'il est appelé à jouer dans les domaines de la protection et des loisirs. Pour que la forêt puisse remplir les fonctions que l'on attend d'elle, il faut qu'elle soit entretenue et par conséquent exploitée.

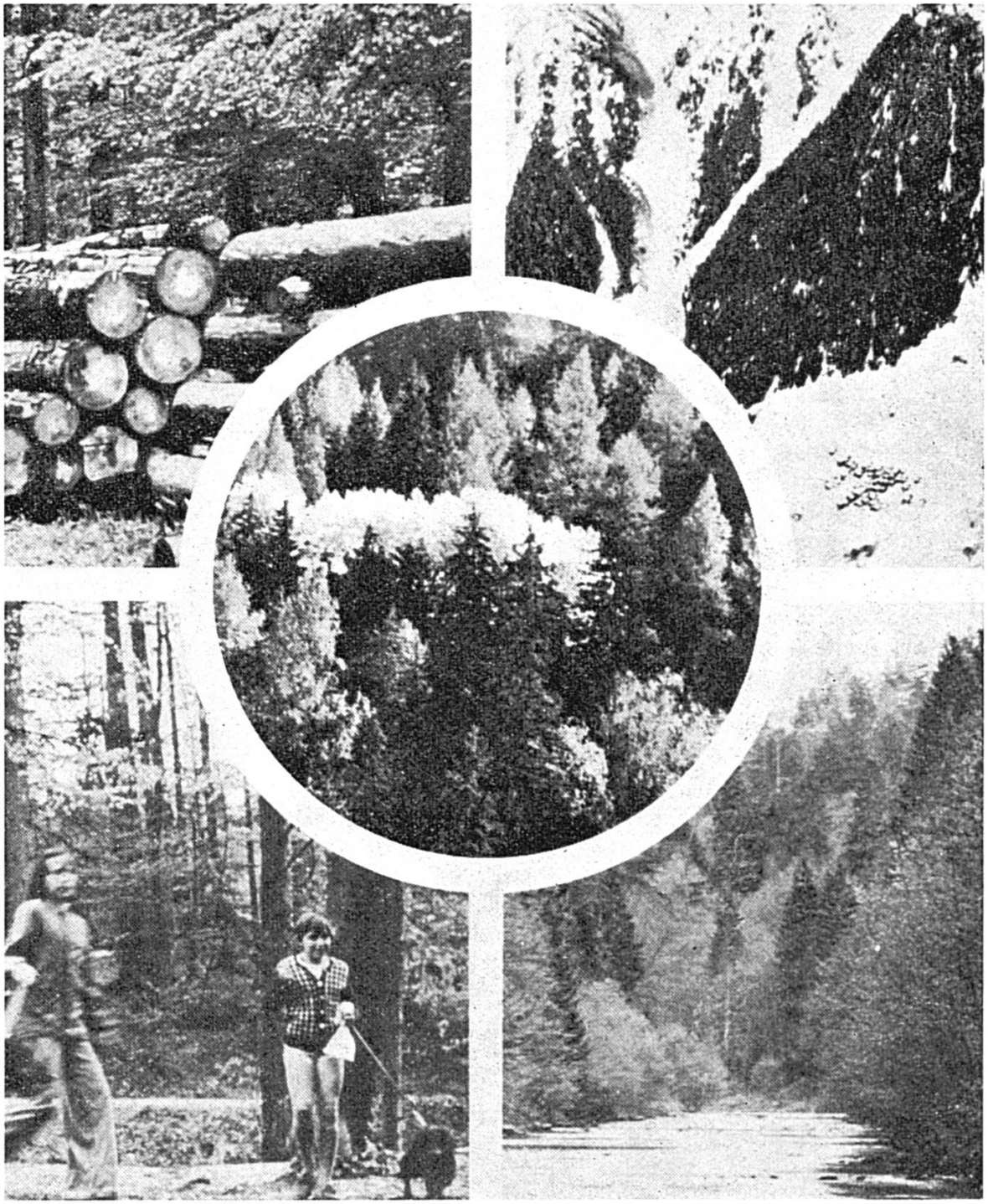

Responsables envers nos forêts

Depuis qu'il existe, l'homme a toujours cherché à façonner la nature, son espace vital, principalement en l'exploitant pour en tirer de quoi vivre. Les graves conséquences du manque d'attention et de modération qui ont conduit au pillage de ce bien commun nous ont enfin fait découvrir qu'il est indispensable de nous limiter à l'exploitation raisonnable de la nature et à ce qui nous est absolument nécessaire afin d'éviter de nouvelles catastrophes. Parallèlement, il faut absolument que nous réapprenions les méthodes qui ont fait leurs preuves depuis fort longtemps et qui découlent du rythme de la nature.

Les soins culturaux, le contrôle et l'exploitation des forêts font partie des interventions les plus anciennes de notre culture car la forêt représente beaucoup plus qu'une précieuse valeur économique : c'est un des facteurs de l'équilibre climatique de même qu'une zone de protection et dans bien des cas un lieu de délassement. Négliger son entretien ou l'exploiter abusivement peut produire des modifications à long terme de l'équilibre écologique dont les conséquences peuvent être sérieuses et provoquer des catastrophes naturelles telles qu'avalanches, érosions, perturbations de l'approvisionnement en eau, vieillissement des peuplements, etc. L'intervention de l'homme dans les limites d'une sylviculture raisonnable et planifiée est non seulement nécessaire mais aussi un service rendu à la forêt.

Le problème des forêts de montagne : hier et aujourd'hui

Les catastrophes naturelles de 1868 l'ont montré, le pillage intensif des forêts, et surtout des forêts de montagne, qui a commencé dès le début de l'ère industrielle et qui s'est poursuivi jusqu'au milieu du XIXe siècle n'est pas resté impuni. Déclenchées par des pluies torrentielles, des inondations accompagnées de coulées de boue et de gravier, de chutes de pierres et de rochers ont submergé de nombreuses vallées dans les cantons d'Uri, de Saint-Gall, des Grisons, du Valais et du Tessin, détruit des villages et anéanti de nombreuses vies humaines. Les conséquences extrêmement graves de ces événements révélèrent non sans amertume que l'exploitation des forêts de montagne telle qu'elle avait été pratiquée pendant des décennies allait à l'encontre de la fonction protectrice que celle-ci aurait dû remplir. Un changement radical de l'opinion publique s'ensuivit qui conduisit à l'engagement d'un personnel forestier compétent et responsable ainsi qu'à l'introduction d'un article dans la Constitution tendant à la protection des forêts de montagne qui devait donner le jour par la suite à la loi fédérale sur la police des forêts. Cela eut pour conséquences la plantation de nombreuses nouvelles surfaces forestière dans un but de protection, ainsi que l'assainissement et la conservation efficace des forêts existantes.

Bien qu'une centaine d'années environ se soit écoulée depuis ce tournant dans l'histoire de la sylviculture, la réalisation de l'œuvre poursuivie avec succès n'est ni achevée ni assurée. Alors qu'autrefois planait la menace des surexploitations, c'est aujourd'hui une sous-exploitation de ces forêts de montagne qui risque de mettre en péril leur fonction protectrice. En effet, depuis le début des années 70, alors que le rendement devenait de plus en plus défavorable dans les exploitations forestières, les soins aux forêts ont été toujours plus négligés dans les régions alpines. L'ab-

◀ La forêt suisse, qui recouvre un quart de la surface du pays, remplit simultanément plusieurs fonctions : protection contre les éléments naturels, régulation du climat et des sources d'eau, délassement, production de bois, matière première constamment renouvelable.

sence de sylviculture signifie un vieillissement du matériel sur pied des peuplements qui sont finalement voués à la ruine. La faible capacité de résistance des forêts de montagne de structure uniforme et instable s'est révélée ces derniers temps, alors que la tempête, la neige et les avalanches ont détruit de grandes surfaces de forêt que l'on croyait sûres et à l'abri. Pour s'opposer à cette autodestruction des forêts qui représente également une menace constante pour les populations de montagne, il faudrait améliorer la structure des peuplements par un rajeunissement continuel mais non brutal. Pour pouvoir réaliser cette tâche si urgente, il faudrait que les forêts soient mieux desservies par des réseaux de chemins. Jusqu'à présent, un tiers seulement de la surface des forêts de montagne a pu être desservi. Pour atteindre les 25 à 30 mètres de routes par hectare de forêt qui seraient nécessaires, il faudrait pouvoir construire 10 000 km. de chemins forestiers. Bien qu'exigeant de coûteux investissements, cette infrastructure routière agit comme un stimulant pour l'économie forestière en lui permettant de réaliser ses objectifs sylviculturaux tout en couvrant les frais qu'ils occasionnent et par là en conciliant ses tâches économiques et écologiques.

Ecologie et économie sur un pied d'égalité

L'écologie n'est pas une idéologie pour soi mais une gestion économique à long terme vus sous l'angle de la conservation biotope forestier. Les coupes de bois en tant qu'interventions planifiées selon les principes d'une sylviculture proche de la nature sont des soins apportés à la forêt pour sa conservation ou sa reconstitution dans le meilleur état possible. L'exploitation judicieuse des forêts porte sur ce principe : la forêt doit pouvoir fournir en tout temps et continuellement les prestations que l'homme attend d'elle et qui sont la protection, le délassement et la matière première qu'est le bois.

Les services que la forêt rend à notre société dépendent des processus biologiques de croissance des animaux et des plantes. Le biorythme et la durée de l'écosystème forestier sont déterminés principalement par le dynamisme des arbres qui le composent. Ils constituent l'espace protégé au sein duquel la vie peut se développer. Mais vivre ne signifie pas seulement naître et prospérer, le vieillissement et l'anéantissement font également partie du destin. Les arbres qui sont les organes mêmes de la forêt sont aussi périssables. Sans l'intervention de l'homme au bon moment, ils seraient renversés en masse et par à-coups, ce qui peut provoquer la destruction de peuplements entiers particulièrement lorsqu'ils sont sénescents. On ne peut pas parler de rupture de l'équilibre naturel lorsque le bois est prélevé de la forêt sous forme d'arbres mûrs avant leur destruction prévisible par la nature. De plus, un pays pauvre en matière première ne peut pas se permettre de renoncer à l'utilisation d'un produit toujours disponible et pouvant servir de matériau de construction ou de source d'énergie. Le bois se distingue des autres matériaux par son processus de formation unique qui ne nécessite que de l'énergie solaire gratuite et qui s'accompagne d'un dégagement d'oxygène.

Les soins à la forêt suisse fournissent chaque année quelque quatre millions de mètres cubes de bois, dont 75 % de résineux et 25 % de feuillus, pour lesquels il est nécessaire d'assurer un débouché. La scierie est le premier partenaire économique de la forêt ; c'est elle qui prend en charge les grumes entreposées le long des chemins forestiers. Ensuite, c'est encore elle qui commercialise les sciages auprès des artisans et des entreprises de l'industrie du bois. Avec ses différents stades de transformation, le secteur économique du bois est en mesure d'offrir de nombreux

BOILLAT SA

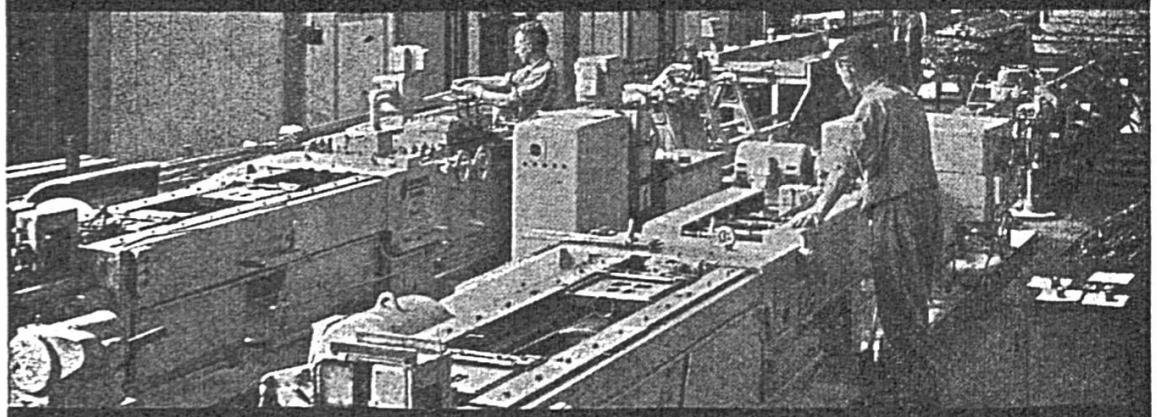

laminoirs et tréfileries
spécialistes du laiton et alliages de cuivre
tél. (032) 91 31 31 télégr. Boillat télex 3 41 28
Boillat SA Reconvilier Suisse

1856

LA GÉNÉRALE SA

BOITES DE MONTRES HOLDING

2800 DELÉMONT

Liste des fabriques

BOURQUARD SA	2856 Boécourt
BLANCHES-FONTAINES SA	2863 Undervelier
LA FEROUSE SA	2901 Grandfontaine
MANUFACTURE DE BOITES SA	2800 Delémont
METALSA SA	68 Ueberstrass (France)
NOBILIA SA	2900 Porrentruy
VERREX SA	2856 Boécourt

Maisons associées

CRISTALOR SA	2300 La Chaux-de-Fonds
SWISS ASIATIC (Private) LTD	Singapour

1847

LE DEMOCRATE

Le plus important
quotidien jurassien
vous informe sérieusement
dans tous les domaines

Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

à votre disposition
pour tous travaux graphiques

1861

assortiments de produits finis et semi-finis issus de nos forêts. C'est la raison pour laquelle l'utilisation du bois et de ses dérivés en charpente et en aménagement intérieur est tellement importante pour l'économie forestière. La forêt et le bois sont intimement liés : seule une commercialisation garantie des produits forestiers offre l'assurance d'un entretien continu de nos massifs boisés. Qui veut la forêt doit aussi accepter son bois !

Le bois renforce sa position sur le marché suisse

L'Union suisse en faveur du bois, Lignum, a tenu le 22 juin 1979 sa 48e assemblée générale ordinaire à Uitikon près de Zurich. Ce fut l'occasion de présenter aux 180 membres invités et amis du bois qui ont participé à cette manifestation le très large champ d'activité de Lignum dans le domaine de la promotion du bois et de ses dérivés. Les actions de propagande en faveur du bois en 1978 se concentrèrent sur la vulgarisation et l'information technique. L'établissement d'un dialogue avec le public au travers d'expositions spéciales dans le cadre des trois foires nationales et d'articles publiés dans la presse permit de mettre en évidence la diversité des possibilités architectoniques d'utilisation du bois dans la construction.

Dans son exposé rétrospectif, le professeur Hermann Tromp, réélu président de Lignum pour un an, constata avec satisfaction que l'optimisme affiché par le secteur économique du bois au cours de ces années de récession se trouve justifié pour le moins en ce qui concerne les quantités de bois utilisées. En effet, tandis que le volume réel des constructions en Suisse s'est accru de 7 % depuis 1976, l'utilisation du bois dans ce secteur a augmenté de 30 %. Le bois a donc non seulement conservé mais également renforcé sa position sur le marché. Les causes de ce développement réjouissant proviennent d'une part de l'activité croissante dans le domaine de la maison familiale, où l'on utilise proportionnellement beaucoup de bois, et d'autre part des travaux de rénovation et de modernisation entrepris ces dernières années. Différentes études relatives à l'évolution à moyen terme dans le secteur de la construction en général et de l'industrie du bois en particulier portent à croire que le marché restera stable ; ainsi, l'économie du bois peut envisager l'avenir avec confiance. Une promotion du bois systématique et prévisionnelle suppose cependant des critères d'information quantitatifs et qualitatifs concernant l'utilisation du matériaux, selon les assortiments nécessaires pour le gros œuvre et le second œuvre de bâtiments destinés à différents usages. Dans ce contexte, une étude préliminaire récemment terminée, tendant à établir un système de caractéristiques propres à contrôler l'écoulement du bois dans la construction, prend une importance particulière tout comme les recherches qui viennent de débuter et qui ont pour but d'analyser l'écoulement du bois dans la construction et de déterminer les facteurs influençant son utilisation. Les résultats d'un sondage, publiés il y a peu, concernant l'opinion de la population sur les problèmes de l'économie forestière et de l'industrie du bois prouvent l'utilité de telles études pour l'ensemble de ce secteur économique et plus particulièrement pour Lignum. Ainsi, 4 % des 2100 personnes interrogées pensent que l'industrie du bois est à l'origine d'une diminution de la surface forestière suisse, alors que les statistiques les plus récentes indiquent que la surface forestière du pays continue à augmenter légèrement. Il est également étonnant de constater à quel point la fonction productrice de la forêt est mésestimée : seule une personne interrogée sur deux estime qu'il est important que

la forêt fournisse aussi du bois. D'après le professeur Tromp, un changement se dessine dans le développement de l'utilisation du bois, à savoir un retour à la phase de régression des possibilités de substitution du bois au point où celui-ci devient à nouveau irremplaçable. Le bois pourrait redevenir un produit de monopole. Que les perspectives soient sombres ou favorables pour l'économie du bois, la recherche et le développement de nouveaux produits dérivés doivent sans cesse continuer avec autant d'intensité, de même que les efforts de promotion et l'établissement d'une documentation technique « up-to-date ». Pour terminer, le président de Lignum souligna la volonté de son association de poursuivre la réalisation de ses objectifs avec le même enthousiasme que jusqu'à présent.

La partie statutaire de l'ordre du jour fut traitée de manière expéditive. L'assemblée approuva le rapport annuel du directeur Lanz, accepta le bilan et les comptes 1978, dont les recettes s'élevèrent à 1,21 million de francs avec un excédent de dépenses de moins 3000 francs, ainsi que le budget pour l'année 1979 qui prévoit 1,26 millions de francs de recettes. Enfin, cette assemblée se termina sur une note personnelle avec la prise de congé officielle du directeur W. Lanz, qui part pour une retraite bien méritée après s'être consacré pendant dix-huit ans à diriger les affaires de Lignum avec un engagement exemplaire, beaucoup de diplomatie et d'objectivité, ainsi qu'un véritable talent d'organisateur. C'est à lui aussi que la propagande collective en faveur du bois doit d'être reconnue en Suisse comme une absolue nécessité.

Tous les milieux proches de Lignum lui en sont reconnaissants et lui adressèrent leurs meilleurs vœux pour une retraite paisible. Werner Lanz transmet ses responsabilités dans les mains plus jeunes de son successeur, M. Peter Hofer, ingérieur forestier diplômé EPF et licencié en économie politique.

La préservation du bois, une question de confiance

Le besoin de protéger le bois, matière organique et naturelle, remonte aux premières constatations qu'a faites l'homme du caractère dégradable de ce matériau. Hésiode (environ 800 avant J.-C.) décrit « l'action conservatrice » de la fumée, Théophrate (entre 372 et 287 avant J.-C.) recommandait déjà le séchage du bois comme mesure préventive de protection et Vitrinius Pollio (aux environs de la naissance du Christ) fait rapport d'une coutume qui consistait à carboniser le bois. Dans le domaine de la préservation du bois, l'ère de la technique moderne s'appuyant sur des bases scientifiques a commencé vers 1800. On a pu enregistrer depuis cette époque une évolution constante. Le besoin de protéger le bois contre les altérations biologiques dues aux animaux et aux végétaux s'est accru avec l'augmentation de l'utilisation de ce matériau.

Le bois peut durer des siècles

Des plus anciennes constructions en bois du passé aux charpentes les plus modernes de notre époque, le bois a toujours su s'adapter à son temps grâce au développement de la technique. S'il est soigneusement choisi, correctement employé et travaillé selon les règles de l'art, le bois est un matériau extrêmement durable. Les pratiques les mieux aguerries de la construction en bois telles que le choix judicieux des matériaux, des essences et des qualités, ainsi qu'une tradition architecturale éprouvée ont permis de réaliser des ouvrages dont la durée de vie est absolument étonnante. Toujours valables de nos jours,

ces règles d'architecture sont à la base de la protection du bois et ne sont en aucun cas remplacées par les moyens chimiques. Tous les matériaux de construction sont sollicités par les influences climatiques et destinés à subir de plus ou moins importantes modifications. L'architecture et l'exécution, lorsqu'elles sont adaptées au matériau, peuvent cependant éviter les conséquences néfastes de ces influences ou tout au moins en diminuer les effets dans une proportion importante.

Le froid et la corrosion n'ont aucune incidence sur le bois et ses dérivés, la dilatation thermique joue un rôle pratiquement négligeable ; par contre, l'humidité et le rayonnement solaire ont une action très importante sur leurs propriétés et leur aspect. Le bois est un matériau organique qui conserve son affinité naturelle envers l'eau même après avoir subi de nombreuses transformations. C'est la raison pour laquelle il serait faux de considérer toute absorption d'humidité comme présentant un danger pour le bois. Ce n'est que lorsque sa teneur en eau atteint ou dépasse un certain seuil pour des raisons climatiques anormales ou à cause d'une erreur manifeste de construction que des dégâts peuvent se produire généralement sous la forme d'une attaque de champignons, c'est-à-dire de pourritures. Cette situation indésirable n'intervient que lorsque le taux d'humidité du bois atteint le domaine critique de 20 à 25 %. Construire durablement en bois suppose avant tout d'éviter les sources possibles d'humidité. Cette condition nécessite en premier lieu l'utilisation de bois sec (environ 16 %, bois sec à l'air). D'autre part, la pénération d'eau directe ou par capillarité dans les éléments de construction en bois peut être évitée par des dispositions architecturales telles que la réalisation de larges avant-toits, le revêtement correct des parois extérieures exposées, un espace suffisant entre le bois et le sol (30 à 40 cm) et la prise en considération des données de la physique du bâtiment. Pratiquée de cette façon, la protection du bois par des mesures architecturales représente une part importante de l'étude des projets.

Des hôtes indésirables

Lorsque les mesures architecturales et le choix du matériau s'avèrent insuffisants pour garantir une utilisation durable du bois, l'emploi de produits de préservation est indiqué. La protection chimique du bois est devenue chose courante dans les domaines où elle est appliquée avec succès depuis des décennies, comme pour les traverses de chemins de fer, les poteaux télégraphiques, les construction pare-avalanches et les échafaudages par exemple. Dans la pratique, on effectue des traitements préventifs et des traitements curatifs. Le but de la protection préventive consiste à empêcher que le bois soit attaqué par des insectes ou des champignons. Cette méthode de protection s'est avérée très efficace pour les ouvrages extérieurs et les charpentes, en particulier lorsque les pièces qui les composent sont difficilement accessibles, voire pas du tout. Les traitements curatifs au contraire servent à interrompre une attaque d'organismes biologiques quels qu'ils soient. Le capricorne des maisons est le « passager clandestin » des charpentes auquel il y a lieu de prêter la plus grande attention. En effet, une infestation peut difficilement être décelée dès le début car les larves de cet insecte évitent de se montrer à la surface du bois qu'elles colonisent au cours des quatre à cinq années que dure leur développement. Seul l'insecte parfait, l'adulte, qui ne présente plus aucun danger pour le bois quitte son repaire en creusant un trou d'envol ovale et très légèrement effiloché d'un diamètre de 4 × 7 mm. C'est pour cette raison que lorsque des mesures d'assainissement sont nécessaires, il y a lieu de faire appel à un spécialiste reconnu.

Aider les spécialistes

A cause d'abus commis dans le domaine de la lutte contre les parasites, Lignum s'est vue contrainte d'introduire en collaboration avec l'Ecole suisse du bois à Bienne un « certificat de capacité pour spécialiste de la préservation du bois ». Un cours suivi d'un examen a permis à de nombreuses personnes d'apporter la preuve qu'elles sont en mesure d'exercer une activité pratique et commerciale dans le secteur de la préservation du bois de manière indépendante et selon les normes et les règlements en vigueur. Jusqu'à présent destinés aux personnes de langue allemande, ce cours et ces examens seront organisés en français sitôt qu'un nombre suffisant de candidats se seront inscrits. Pour l'obtention de ce « certificat de capacité », les candidats doivent obligatoirement être titulaires de l'« autorisation générale C d'utiliser des toxiques des catégories 2-4 pour la préservation chimique du bois », autorisation que l'on obtient également après avoir suivi un cours spécial à l'Ecole suisse du bois. Afin de protéger le consommateur, certains fabricants font tester leurs produits de préservation du bois selon le programme normalisé établi par le Laboratoire fédéral d'essais des matériaux et l'Union suisse en faveur du bois, afin d'obtenir l'homologation et le label de qualité Lignum. La liste des produits de préservation du bois homologués peut être obtenue gratuitement auprès de Lignum, office romand, En Budron H, 1052 Le Mont s/Lausanne, dont le service de consultation est également à disposition pour d'autres renseignements.

La préservation du bois, qu'elle soit de nature chimique ou architecturale, découle de l'application de mesures qui tendent à empêcher la destruction ou la dévalorisation de ce matériau naturel afin de lui garantir une longue durée d'utilisation. De nos jours, elle ne présente plus aucun problème pour le spécialiste qui connaît à fond le bois et son utilisation. Par contre, il n'est pas possible d'indiquer un remède universel capable d'être appliqué partout et dans tous les cas. Même pour sa conservation, le bois ne supporte pas les schémas : pas de panacée, mais, et c'est ce qui fait la force et l'originalité de ce matériau, un traitement adapté de cas en cas.

Assainir sa charpente en toute confiance

Tous les propriétaires de maisons ne savent pas que la charpente de leur toit exige un certain entretien, ce qui offre un terrain d'action favorable à un bon nombre d'entreprises peu sérieuses qui sévissent dans le domaine de la protection du bois. Suite à un « examen gratuit de la charpente et sans engagement pour le propriétaire », on laisse entendre discrètement à ce dernier tout abasourdi que son toit ne mettra pas long avant de lui tomber sur la tête. Les risques qu'encourt le bois sont fortement exagérés et la situation dramatisée : les trous laissés par de vieux clous se transforment en trous d'envol du capricorne des maisons, les fentes de retrait en couloirs larvaires et le moindre symptôme en foyer d'infestation. Le propriétaire intimidé et manquant d'expérience signe sur le champ un contrat pour faire effectuer les travaux d'assainissement et se trouve ainsi engagé juridiquement.

Quand un contrôle est-il nécessaire ?

Les combles des maisons devraient être contrôlées une fois tous les cinq ou dix ans par le charpentier ou le couvreur de la région, ce qui représente la solution la plus simple et la moins coûteuse.

Il est très important de déterminer cor-

rectement les prédateurs et l'étendue des dégâts afin d'éviter des travaux et des frais qui ne sont pas indispensables. Lorsqu'au cours de mesures d'assainissement certains lieux d'infestation sont oubliés ou négligés, le traitement curatif sera d'une efficacité douteuse, voire totalement inutile. A titre d'exemple, prenons le plancher d'un grenier envahi par des insectes dont la poutraison sur laquelle il repose n'aurait pas été contrôlée : quelques années plus tard, il sera à nouveau nécessaire de remplacer ce plancher.

Généralement, une garantie de dix ans est donnée pour les traitements curatifs, c'est-à-dire que les dégâts qui pourraient survenir pendant ce laps de temps seront retraités gratuitement par l'entrepreneur. Cela ne signifie pas bien entendu que l'effet du traitement soit limité à dix ans. La protection s'étend dans la plupart des cas sur une période beaucoup plus longue.

Où se situent les capricornes ?

Lors du contrôle des combles, le spécialiste entamera avant tout la surface du bois à l'aide d'un objet pointu (alêne, couteau ou hache) et frappera les poutres. Le bois sain rend un son dur et clair, le bois atteint au contraire donnera un son sourd et creux. Ensuite, il cherchera des trous d'envol à la surface du bois. Les petits amoncellements de sciure, les soulèvements à la surface du bois sous forme de bourrelets et la présence d'insectes morts ou vivants sont autant d'indices supplémentaires.

En présence d'une attaque de capricornes, le plus connu des insectes prédateurs, on procédera au « bûchage » du bois, c'est-à-dire que l'on mettra a nu les parties saines de la charpente en éliminant à la hache la couche atteinte. Bien que l'on n'apprécie pas toujours cette méthode, il s'agit encore de nos jours du seul moyen sûr de déterminer la profondeur sur laquelle la résistance du bois est affaiblie et si certaine pièces doivent être changées. Un simple traitement avec un produit de préservation ne rendra pas leur résistance aux parties cachées mais atteintes.

L'assainissement des combles n'est pas une opération bon marché. C'est la raison pour laquelle il est recommandé de faire effectuer des contrôles réguliers et si possible de les combiner tous les dix à vingt ans avec un traitement de préservation. Comme personne ne songe à gaspiller sa fortune dans l'entretien de sa charpente, les contrôles et les traitements doivent être effectués par un homme de métier sérieux. Avant de signer un contrat pour l'assainissement d'une charpente, le propriétaire devrait toujours demander d'autres offres à différentes entreprises afin d'établir une comparaison entre les prix et les prestations proposées. C'est le seul moyen de s'assurer que les travaux d'assainissement effectivement nécessaires soient entrepris dans un cadre financier acceptable. D'autres renseignements concernant le traitement des charpentes peuvent être obtenus auprès de l'Office romand de Lignum, 1052 Le Mont s/Lausanne.

Extraits « Lignum - Bois Information »